

Chartes de Partenariat pour les Enfants et les Parents

Objectif

Communication de consignes entre l'Escalpade et les enfants en intégration et leurs parents afin d'obtenir un partenariat lors de l'intégration de l'enfant. L'enfant et les parents doivent se mettre d'accord en signant la charte.

Objets (à objectiver ou des exemples)

- Avoir une attitude constructive vis-à-vis l'intégration
 - o L'enfant accepte l'intégration
 - o L'enfant et les parents acceptent la présence de l'accompagnant dans la classe de l'école ordinaire
- Etre impliqué dans le projet d'intégration
 - o Le(s) parent(s) seront présents aux réunions X
- Un comportement digne et de respect vis-à-vis de l'accompagnant
 - o L'accompagnant est là pour aider mais n'est pas le BOY
 - o Communiquer l'information nécessaire à l'accompagnant et éviter le SPAM afin de pouvoir déceler l'information importante
 - o L'accompagnant sera averti préalablement par téléphone ou mail lors des absences de l'enfant à l'école ordinaire
 - o L'enfant se charge à être présent avec l'équipement spécifique utilisé lors de l'intégration (par exemple son ordinateur)
 - o Les informations privées et secrètes (RGDP/GDPR) (GSM, téléphone, adresse mail,...) de l'accompagnant ainsi que de l'enfant et de parents ne seront pas distribués et uniquement utilisés dans le cadre de l'intégration
- Il y a une condition sine qua non pour l'utilisation de l'ordinateur : pour l'élève, un prérequis dactylo et des connaissances de bases (utilisation clé usb, internet...) sont nécessaires.

